

**Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le****06 MARS 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe***26036715***N° d'entreprise :
Nom**1.035.207.358**(en entier) : **DNCA FINANCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société de droit français - Société en commandite simple**Adresse complète du siège : **19 place Vendôme - 75001 Paris - France****Succursale belge: Rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Ouverture succursale**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT DU 12 FEVRIER 2026

Le Gérant de la Société s'est prononcé sur l'ordre du jour suivant :
ouverture d'une succursale en Belgique.

1. Ouverture d'une succursale en Belgique

Il est rappelé que :

A. La Société est une société en commandite simple organisée et valablement existante en vertu du droit français et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00030.

B. Conformément à ses statuts, la Société est autorisée à exercer les activités suivantes, en France et dans tous pays :

- la gestion de portefeuilles pour le compte de toute personne physique ou morale,
- la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tout tiers,
- la gestion du patrimoine, l'assistance et le conseil en matière financière,
- Le courtage d'assurance,
- l'ingénierie financière et tout service lié à la création, au développement et à la transmission d'entreprises,
- la fourniture de tous travaux comptables, informatiques, administratifs et financiers,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant aux activités spécifiées, *
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- la prise de participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

C. Le 8 janvier 2026, la Société a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers une notification de libre établissement en Belgique pour y établir une succursale présentant les caractéristiques suivantes :

- Activités exercées : Commercialisation d'OPCVM ; Gestion de portefeuille ; Conseil en investissement.
- Dirigeants responsables : Jo SWITTEN et Grégory GUIONNET

L'Autorité des marchés financiers a transmis le dossier de notification à la FSMA le 15/01/2026.

Le Gérant a décidé :

- d'approuver la création en Belgique d'une succursale dénommée « DNCA Finance, succursale de Bruxelles » (la « Succursale Belge ») et ayant pour activité la commercialisation d'OPCVM, ainsi que la gestion de portefeuille et le conseil en investissement ;
- de fixer la date d'ouverture de cette succursale au jour de son immatriculation au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et la date de début d'activité au 1er avril 2026 au plus tard ;
- de fixer le siège de la Succursale Belge à l'adresse suivante : 14 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles, Belgique ;
- de désigner Jo Switten, demeurant Oude Truierbaan 96 - 3500 Hasselt en Belgique et Grégory Guionnet, demeurant 351 G chemin de Sauvecanne -13320 Bouc Bel Air en France, en qualité de gérants et de représentant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

légaux de la Succursale Belge, et d'autoriser chacun d'eux, en ce qui concerne tous les domaines relatifs aux opérations de la Succursale Belge, à agir au nom et pour le compte de la Société et à représenter la Société personnellement ou par l'intermédiaire de tiers ;

-d'autoriser (i) Messieurs Jo Switten et Grégory Guionnet, en qualité de représentants légaux de la Succursale Belge, (ii) Me Sophie Delwaide, avocat, ayant son cabinet établi Place du Champ de Mars 5/14, 1050 Bruxelles, ainsi que (iii) tout collaborateur de JORDENS SRLL située à 1180 Bruxelles, Avenue Kersbeek 308, chacun avec le pouvoir d'agir individuellement et avec pouvoir de substitution, à procéder à l'immatriculation de la Succursale Belge auprès du Tribunal de l'entreprise, à prendre toute mesure, à accomplir toute tâche et à signer tout document utile ou nécessaire pour assurer le dépôt et la publication conformément aux lois applicables de la décision d'établir la Succursale Belge et d'assurer son inscription auprès des autorités compétentes, y compris la Banque-Carrefour des Entreprises et l'administration fiscale, et plus généralement à prendre toute mesure, accomplir toutes les tâches et ratifier toutes les mesures déjà prises, les tâches exécutées et les documents signés relativement aux résolutions susmentionnées.

Marion de crombrugghe
Mandataire